

INSTANCES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES

« OPS et employeurs publics : quelle sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans la fonction publique ? »

Objectifs

Les activités des Organismes de Placement Spécialisés « Cap emploi-Sameth » sont encadrées par les lois suivantes :

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- L'article 101 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Les missions des OPS sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général (SIEG) par l'Etat.

En conséquence, les missions des Cap emploi-Sameth recouvrent :

- l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire en complémentarité avec le service public de l'emploi
- le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) pour les personnes handicapées
- le maintien dans l'emploi et la transition professionnelle des personnes handicapées

Cet organisme vise à sécuriser les parcours professionnels de façon à faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, fragilisées par un contexte économique qui rend le marché du travail plus sélectif.

*Quelles différences avec les anciennes offres de service Cap emploi et Sameth ?
Comment les employeurs publics peuvent mobiliser les OPS pour sécuriser le parcours professionnel de leurs agents en situation de handicap ? Et inversement ?*

Programme

- ✓ Présentation de l'offre de service des Organismes de Placement Spécialisés
- ✓ Echange sur le partenariat OPS-employeurs publics et partage des pratiques en vue de sécuriser les parcours professionnels

Ain	Allier	Cantal	Drôme-Ardèche	Isère
Jeudi 21 juin 9h-12h	Mercredi 4 juillet 14h-17h	Mercredi 27 juin 14h-17h	Mardi 3 juillet 10h-15h	Vendredi 29 juin 9h-12h
Loire	Haute-Loire	Puy de Dôme	Rhône	Savoie-Haute Savoie
Mardi 12 juin 14h-17h	Jeudi 5 juillet 9h-12h	Mercredi 4 juillet 9h-12h	Mardi 3 juillet 14h-17h	Jeudi 5 juillet 10h-15h

Public : Les agents en charge des RH dans la Fonction publique sur le volet du recrutement, de l'intégration, de l'évolution professionnelle, du maintien dans l'emploi et de la transition professionnelle

Informations diverses

- Les instances sont ouvertes aux trois versants de la fonction publique : hospitalière, territoriale et Etat.
- La participation à ces instances est gratuite. Seuls les frais de déplacement restent à la charge des participants.
- Une attestation de participation pourra être remise aux personnes qui en font la demande.